

**Association Syndicale  
du  
CANAL de CARPENTRAS**

**Délibération de l'Assemblée des  
Propriétaires du 28 mars 2017  
Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians**

|  |  |
|--|--|
| TOTAL de Voix                            |  |
| Total de Voix ayant<br>participé au vote |  |
| VOTES                                    |  |
| pour                                     |  |
| contre                                   |  |
| Blanc/nul                                |  |

**OBJET : Assemblée Ordinaire des Propriétaires 2017  
Bilan d'activité et financier de l'Association 2016**

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le Président élabore un rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière.

Le Président rappelle que chaque adhérent a pu recevoir dans le courrier d'invitation à la présente Assemblée des Propriétaires, un document de synthèse sur les bilans d'activité et financiers 2015 et 2016. De plus, les versions détaillées des bilans d'activité et financiers ont été mises en ligne sur le site internet de l'ASA et étaient consultables au siège de l'ASA.

Le Président présente le bilan d'activité et financier de l'Association 2016.

Le Président soumet à l'assemblée de propriétaires le bilan d'activité et financier 2016 de l'ASA du canal de Carpentras.

Le résultat du vote est le suivant :

- Vote pour : voix
- Vote contre : voix

L'Assemblée des Propriétaires  
Après en avoir délibéré  
décide

-d'approuver/ de ne pas approuver le bilan d'activité et financier 2016 de l'ASA du canal de Carpentras.

Pour copie conforme  
Le Président